



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2016

Convocations du 23 NOVEMBRE 2016

➤ **Présents tous les conseillers sauf M. Florian GAIFFE et Valérie EL NIESS (excusés)**

Secrétaire : Mme Patricia CHOPARD LALLIER

1 DELIBERATION : Mise en conformité des compétences de la Communauté de Communes du Plateau du Russey

Mme le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Plateau du Russey a l'obligation de mettre en conformité ses statuts avec les dispositions de la loi NOTRÉ, avant le 1er janvier 2017, en application de son article 68-I.

Le conseil communautaire a délibéré le 25 octobre 2016. Cette délibération a été transmise à l'ensemble des communes.

Mme le Maire a fait parvenir à tous les membres du Conseil Municipal ces statuts préalablement à cette séance. Un rappel de la liste des compétences obligatoires, optionnelles et consenties est fait. Pour la compétence « Urbanisme » une délibération devra intervenir dans les délais impartis. Les membres du Conseil souhaitent garder cette compétence.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les nouveaux statuts.

2 DELIBERATION : RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017 et un agent recenseur devra être recruté pour mener à bien cette fonction.

Cet emploi sera effectué par un employé communal qui sera déchargé d'une grande partie de ses heures de travail.

La dotation (participation de l'Etat) pour le recensement s'élève à 896 € brut pour l'ensemble de la mission.

Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires

3 DELIBERATION : DETR - AMENAGEMENT RUES DES TOURBIERES / ROSEMONT

Madame le Maire explique qu'elle a rencontré Madame Jaccard, Perceptrice de la commune, afin de déterminer le meilleur financement pour l'aménagement des rues des Tourbières et Rosemont. Il s'avère qu'il est plus judicieux pour la commune de s'autofinancer.

Le montant de ces travaux s'élèvera à 282 000 euros TTC. A savoir, l'éclairage public n'est pas compris dans ce montant.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer ce dossier DETR (demande de subvention).

4 DELIBERATION : TAXE D'AMENAGEMENT (TA)

Après un rappel de la délibération du 16 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement et fixant son taux à 2%, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de renouveler sans changement cette taxe d'aménagement.

QUESTIONS DIVERSES

PRESENTATION DES VŒUX de Madame le Maire

Elle aura lieu le **samedi 14 janvier 2017** à 11heures à la Grande Salle des fêtes.

CONGES DES EMPLOYES COMMUNAUX

M. Stéphane Campoli du 19.12.2016 au 23.12.2016

M. Dominique Prétôt du 26.12.2016 au 06.01.2017

SECRETARIAT DE MAIRIE

Fermeture du secrétariat de mairie du 19.12.2016 au 02.01.2017

INSCRIPTIONS SUR LISTES ELECTORALES

Les horaires de la permanence du 31 décembre 2016 seront affichés sur la porte de la mairie.

RENDEZ-VOUS AVEC LE CAUE (Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement)

Cet organisme peut être sollicité et intervient gracieusement pour accompagner les collectivités locales dans la définition et concrétisation de leurs projets d'aménagement et de construction. Le rendez-vous a été fixé le 15 décembre prochain.

Séance levée à 22H30